

Contrat d'engagement solidaire AMAP

Agneau 2026-2027
du 01/10/2026 au 01/10/2026

Le présent contrat est passé entre :

Le paysan : Ferme de la Haute Garde	L'amapien Prénom : Nom : Adresse : Tél. : E-mail :
--	--

L'Association "AMAP des 3 Sol." a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP de :

- favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
- promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
- permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

Termes du contrat

Il est proposé, des colis d'agneau de race vendéen croisé lacaune, élevés en plein air à 16,90€ le kg ; l'exploitation est en Agriculture biologique. L'agneau est vendu par 1/2 (environ 6 à 8 kg max), découpé, et les différents morceaux mis sous vide. Deux types de caissettes sont proposés :

- la découpe « Gigot tranché » comprenant : gigot tranché (4 tranches environ), selle et souris, épaule, côtelettes, pièces de ragoût (collier et poitrine)
- la découpe « Gigot entier » comprenant : un gigot entier, épaule, côtelettes, des pièces de ragoût (collier et poitrine)

UNE SEULE LIVRAISON est prévue cette année. L'élevage, devenu un troupeau laitier en 2018 (avec livraison du lait à la laiterie bio Gaborit de Maulévrier), fait naître des agneaux croisés avec des béliers vendéens, chaque année en avril/mai. Il faut ensuite environ 6 mois d'élevage. **La livraison intervient courant octobre/novembre.** VOUS SEREZ PREVENU DE LA DATE DE LIVRAISON PAR Mail ou SMS.

La commande est réglée intégralement au moment de la livraison. (pas d'acompte à la signature du contrat). Le prix indiqué en annexe 1 du présent contrat est un montant escompté pour un colis de 7kg. Le poids réel du colis sera connu à la livraison. Le paiement sera ainsi adapté au poids du colis livré.

Un engagement minimum d'une caissette de viande pour la période concernée par le présent contrat est demandé.

Adhésion à l'AMAP

L'adhésion à l'AMAP est obligatoire, elle est d'au moins 5 € et concerne l'ensemble des productions. Chaque adhérent est tenu d'assurer une **permanence au moins 1 à 2 fois dans l'année**.

Résiliation

Toutes résiliations restent possibles sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts de l'AMAP ; elles seront étudiées par les membres du Conseil collégial.

A Chanzeaux, le 16/06/2026

Signature de l'amapien :

Signature du producteur :

Annexe 1 - Liste des produits

DATE	1/2 agneau "découpe gigot tranché" 118.30€ colis d'environ 7kg	1/2 agneau "découpe gigot entier" 118.30€ colis d'environ 7kg	rognon 0.00€ unité	tranches de foie 0.00€ unité	coeur 0.00€ unité
01/10/26					